Questionnements // Eléments de réponse sur la réforme de la formation des enseignants

Mai 24

Réseau VP CFVU

Ce document provient de notre document partagé, avec les réponses associées (en bleu), lorsque nous en disposons.

Toutefois aucun texte ne vient corroborer ces annonces au jour d'aujourd'hui.

Les éléments non stabilisés sont indiqués en italique et en vert

Les concours

Quels sont les concours concernés par la réforme ?

Toutes les formations des premier et second degrés, documentalistes y compris, ainsi que les CPE sont inclus. Les maquettes des concours arrivent au compte-goutte.

Quels concours en 2025 et en 2026 ?

Les nouveaux concours niveau L3 et les anciens concours niveau M2 vont coexister en 2025 et en 2026. A priori selon un calendrier compatible entre eux (à reconfirmer, encore en discussion par la DGRH, nous aurons sans doute réponse avant la fin de l'année universitaire).

Au-delà de 2026, seuls les concours « modèle L3 » perdureront.

Qui pourra passer ces concours ?

Les nouveaux concours niveau L3 seront ouverts aux étudiants en cours de préparation de la licence (inscrits en L3) et à tout titulaire du diplôme national de licence (dont cela inclut les étudiants qui seront inscrits en M1 MEEF (ou tout autre M1) en 2024-2025, ainsi que les M2, si les calendriers des deux concours sont réellement compatibles).

Les concours niveau M2 seront réservés comme aujourd'hui aux étudiants en cours de M2 ou déjà titulaire du diplôme ou équivalent.

Quid des étudiants de M1 MEEF qui réussiront le concours L3 en 2025 ?

Un étudiant M1MEEF (ou tout autre M1 !) pourra présenter le concours L3 :

- S'il le rate, il poursuit en M2 (MEEF ou autre) et pourra passer le concours M2 en 2026
- S'il réussit le concours,
    - L'étudiant de M1 MEEF rentrera obligatoirement en M2 ENSP comme fonctionnaire stagiaire

- *Pour l'étudiant titulaire d'un autre M1, ce n'est pas complétement décidé et cela dépendra sans doute de son cursus de M1, de savoir s'il entre en M2ENSP ou s'il entre en M1ENSP*

Priorité 1 : la rentrée sept 24

Modules de préparation aux nouvelles épreuves PE et PLC-CPE

Quel financement ? Aucun financement n'est prévu à l'heure actuelle

Quels seront les collègues qui assureront ces préparations ? Ceux qui le souhaitent, autant en INSPE qu'en UFR

Sont-ils en place en L3 uniquement ? Comme le souhaite l'université

Quand aurons-nous le programme du nouveau concours, à préparer ? Aucune date n'est annoncée, nous envoyons dès que nous les recevons, nous vous envoyons les projets de maquette de concours. Les sujets 0 devraient arriver avant l'été.

Il n'est pas prévu de cadrage national pour cette mise en place de modules de préparation au concours.

Priorité 2 : Rentrée 25

LPPE

Organisation

La LPPE va-t-elle ouvrir en 2025 pour les 3 années en même temps ?

A priori, plutôt L1 et L2, selon les besoins : la L2 ouvrira principalement pour les universités disposant d'un LPPPE, mais à voir si d'autres formations préparant au CRPE souhaitent ouvrir une L2.

Qui va définir les capacités d'accueil de cette filière ? Pas d'information : souhait néanmoins qu'il y ait au moins une LPPE par académie

Dans quelle(s) composantes sera-t-elle positionnée ? C'est l'université qui en demande l'accréditation qui sera accréditée. Elle pourra donc décider de la ou des composantes qui la mettront en œuvre, INSPE y compris.

Accréditation LPPE

Le dossier d'accréditation de ces licences LPPE sera allégé, et compte tenu des délais parcoursup, on peut s'attendre à devoir le rendre pour la mi- septembre 24.

Cohabitation PPPE et LPPE

Les PPPE entrant en L1 en sept 24 (positionnés sur parcoursup) devront-ils rejoindre la nouvelle licence ?

La dernière promo LPPPE est recrutée pour la rentrée 2024. En septembre 2025 ces étudiants PPPE vont entrer en L2 PPE. Ce qui signifie que pour ceux qui mettront en place une LPPE et qui dispose d'une LPPPE, il faudra ouvrir les deux années L1 et L2, simultanément, en septembre 25.

Attention, les financements qui existaient pour la LPPPE risquent de disparaitre et ne seront sans doute pas reversés sur la LPPE.

Programme de la formation LPPE

Quel en sera le programme ?

Un programme est en cours d'écriture, sous forme de « compétences », qui serait, au jour d'aujourd'hui :

4 blocs de compétences sont prévus, répartis sur les 3 années de licence:

- Savoirs fondamentaux 980h
- Caractéristiques du contexte 150h
- Institutionnel (valeurs de la république) 150h
- Projet profesionnel 120h
- Stages de 9 semaines, sur les 3 ans
- + 100 h de contexte « local », à discretion de l'université

TOTAL : 1500 h

On peut en mettre plus, si on le souhaite

Equipe pédagogique

L'équipe pédagogique pour la partie U pourrait se constituer « librement » comme nous le faisons pour les autres formations. La part d'enseignement par des universitaires correspond à 50% des heures de formation.

Passerelle, poursuite d'étude

Les étudiants de L3 PPE devraient disposer d'un « fast track », qui les dispenseraient de présenter les épreuves d'admissibilité du concours CRPE, ils ne feraient que les épreuves d'admission *La DGRH a hésité sur la question des tests (comme signalé dans le PPT des ENSP) mais il reste sur l'idée d'un allègement des écrits, soit licence + tests, soit juste avec le suivi des résultats de la licence, L1, L2 : une possibilité serait de ne pas compenser les blocs de compétences, qui permettrait d'éviter les tests.*

La question des passerelles, de la continuité en cas d'échec au concours, tout cela n'est pas encore réfléchi, ou plutôt :

- Pas de poursuite d'étude vers les métiers de l'enseignement envisagé, puisque les MEEF mention 1,2 et 3 vont cesser d'exister en 2026
- Quel autre master pourrait accueillir ces étudiants ?

Formation au sein des licences pour les concours PLC/CPE à partir de 2026

Qu'est-il envisagé pour ces préparations concours au sein des licences ?

Il pourrait y avoir des préconisations de modules à mettre en œuvre, mais peu de détails, et sans doute, pas de contrainte.

MASTER « ENSP » et MASTER MEEF : le paysage universitaire incluant les INSPE

Quels masters en 2024-2025 ?

Les masters MEEF, M1 et M2, continuent d'exister en 2024-2025.

Quels masters en 2025-2026 ?

Fermeture des M1 MEEF pour les mentions 1 et 2 (à voir concernant la mention 3) et ouverture de nouveaux M1 « ENSP » et M2 ENSP. Les M2 MEEF continueraient d'exister.

Quels masters à partir de la rentrée 2026 ?

Les mentions MEEF 1 et 2 seraient définitivement remplacées par les nouveaux masters « ENSP ».

La mention MEEF 4 (PIF) serait conservée car indépendante de la réforme.

La mention MEEF 3 (Encadrement éducatif) pourrait coexister avec les nouveaux masters « ENSP », car elle ne concerne pas que les CPE. A confirmer

Quels étudiants en master « ENSP » ?

Seuls les lauréats des nouveaux concours seront admis à s'inscrire en master « ENSP ». Il faut donc s'attendre à des effectifs totaux ajustés aux nombres de places pourvues aux concours, donc bien moindres qu'en master MEEF, ce qui pose ouvertement la question de la carte des formations, en particulier en PLC.

Les étudiants pourront-ils « choisir » l'université dans laquelle ils suivront leur master « ENSP » ?

Il faut distinguer les étudiants présentant le CRPE, des autres concours.

Pour les étudiants présentant le CRPE dans l'académie de leur université, ils resteront dans leur académie, le département d'affectation dépendant de leur classement.

Par contre, un étudiant présentant les concours du second degré, CPE ne sont pas assurés de rester dans l'académie de leur université. C'est la logique de l'affectation dans un établissement scolaire, ainsi que la disponibilité de la formation Master ENSP de la discipline qui détermineront l'université de rattachement. La DGRH semble avoir accepté le principe de continuité M1-M2, ce qui laisse supposer que la question de l'affectation serait réglée à l'entrée en M1. Sinon, le risque d'un changement d'université entre M1 et M2 existera.

Quelles composantes portent les nouveaux masters ?

A l'heure actuelle, seule l'INSPE peut porter les masters ENSP

Quelle articulation entre les ENSP, les INSPE et les autres composantes ?

L'ENSP en tant que structure semble n'être qu'un cadre de pilotage, sans personnel, sans statut de composante. Les INSPE et les autres composantes devront continuer à travailler ensemble sur les formations assurant une professionnalisation vers les métiers de l'enseignement

Priorité 3 : les reçus collés de mai 25

Que feront les collés au concours L3 ?

Le master MEEF pourra-t-il accueillir ces étudiants ?

En dehors des M1 MEEF de 2024-2025 recalés du concours L3 en 2025 et qui pourront poursuivre en M2 MEEF en 2025-2026 et tenter le concours M2 en 2026, aucune proposition de « seconde chance de présenter le concours » via un master n'est envisagé.

Il est laissé à l'appréciation des universités de mettre des éléments en place dans les masters « disciplinaires » qu'elles jugeront compatibles, ou toute autre proposition. Par exemple, il nous est proposé de créer un parcours au sein du MEEF mention PIF, seule mention assurée de perdurer, bien que ce ne soit pas sa vocation première.